

15ème législature

Question N° : 37767	De M. Fabrice Le Vigoureux (La République en Marche - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Les salaires dans le privé non lucratif	Analyse > Les salaires dans le privé non lucratif.
Question publiée au JO le : 30/03/2021		

Texte de la question

M. Fabrice Le Vigoureux attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le versement de la prime covid aux personnels des établissements privés non lucratifs. Cette crise sanitaire a démontré le nécessaire investissement de tous les professionnels de santé, et particulièrement de l'hôpital public. Mais dès le début de la crise, les établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social privés à but non lucratif se sont mobilisés pour assurer l'accompagnement et la sécurité des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des jeunes placés auprès de l'aide sociale à l'enfance, des personnes en situation de grande précarité et des majeurs protégés. La continuité de l'ensemble de ces services, mobilisant un grand nombre de professions, garantit la sécurité de tous. Ces missions, qui sont bien celles de l'intérêt général, portées par des organisations à but non lucratif, méritent d'être considérées avec toute la reconnaissance et la même attention portée qu'au secteur public. La revalorisation des médecins exerçant dans des établissements de santé privés à but non lucratif semble être une amorce de prise en compte de ce secteur, indispensable et incontournable pour la santé des Français. Aussi, pour favoriser une meilleure gestion des carrières des soignants dans ces établissements, il souhaiterait savoir quelles sont les perspectives de revalorisation salariale pour l'ensemble des professionnels de ce secteur.